

OBJET :

L'an mil neuf c'étit son le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous

la présidence de Mt. Olivier HERRY Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 01.09.93

PRÉSENTS : MM. Tous les conseillers municipaux à l'exception de :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ABSENTS: MM. André ECORCHARD. Yves CORRE. Jean MENEZ. L. DORVAL. M. REEB.

M. Jean MIOSSEC

a été élu secrétaire.

Admission en non-valeur titres cantine scolaire impayés

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur une somme de : 518.50 F, correspondant à des factures de cantine scolaire impayées.

ANNEE 1992-1993

- Derrien/Stimback

- Stimback Firmin

262.30 F

256.20 F

= 518.50 F

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an précipités, pour extrait conforme au registre.

A Brénnilis, le 7 septembre 1993

Le Maire, O. HERRY